

Atelier « Formes urbaines et logements »

2^{ème} séance

Mardi 28 mai – Collonges-sous-Salève

Compte-rendu

NOM	Prénom	Fonction
ANDERSON	Frédý	habitant
ANDRE	Claudie	habitante
ANDRE	Yves	habitant
BEROUJON	Christophe	conseiller
BEROUJON	Corinne	habitante
BRACHET-FAUCONNIER	Isabelle	habitante
CHASSOT	Philippe	habitant
CLAVEAU/BABEL	Michèle	habitante
GERONIMI	Fabien	habitant
GRIVEL	Robert	habitant
HUMBLLOT	Thierry	président APEC
MEROTTO	Lauriane	habitante
MONTAVON-BABEL	Geneviève	habitante
NOVE-JOSSERAND	Guylaine	habitante
PERU	Yves	adjoint
REIX	Gérard	Conseiller
RUBBERTZ	Klaus	habitant
SCHREY	Heinz	habitant
SOCQUET	Georges	adjoint
THORET-MAIRESSE	Valérie	habitant
VICAT	Roland	Adjoint
ZANATTA	Florian	habitant
CHABANOL	David	Savoie Vivante - CPIE
GUYOT	Etienne	Cabinet EPODE
FRITSCHMANN	Virginie	Technicienne Urbanisme

22 participants + 3 techniciens

Remarques préalables des habitants :

Il est demandé que soit diffusé le nom des participants

Présentation de quelques éléments de contexte sur l'urbanisme et le logement

Film du CAUE sur les formes urbaines de Haute-Savoie :

Réactions du groupe :

Les logements sociaux mal placés sont difficiles à louer à cause du coût du transport.

Constat que le film montre des projets avec des tailles de bâtiments raisonnables. Possibilité de concilier les contraintes réglementaires et le respect du cadre de vie, différemment de ce qui s'est fait dans le passé.

Bonne intégration architecturale, pas de toits plats dans les exemples présentés.

Importance du rôle des élus dans leur capacité à dire non à certains projets inappropriés.

Importance du contexte de chaque opération.

Le cadre réglementaire doit être le plus strict possible et que les dépassements soient des exceptions soumises à autorisation, et ne pas faire réglementation trop large avec l'espoir que les projets seront plus petits. Réponse : le PLU sert à planifier le schéma de développement de la commune.

Question sur le diagnostic :

Quel est le nombre d'habitants que la commune peut recevoir décemment accueillir, indépendamment des objectifs fixés par le SCOT ? Réponse : cette question doit être couplée à celle de la répartition de la population.

Cette question peut être posée différemment : quel est le nombre d'habitants que la commune veut accueillir.

Présentation de quelques éléments historiques (Cabinet EPODE)

Photos aériennes de 1952, 1980 et 2009 montrant l'évolution de l'occupation du sol. L'objectif d'un PLU est en quelque sorte de dessiner la photo de 2025.

Héritage : trame agricole et naturelle fragmentée. Opportunité de maintenir des espaces.

Plaine de Collonges (10% du territoire) : sous contrainte

Rmq : les maisons accolées avec des jardinets méritent de bénéficier d'espaces collectifs supplémentaires.

Bourg et ses franges (20%) :

60% des logements sont des appartements et sont concentrés sur 30% de la surface de la commune.

Remarques sur l'importance de la contrainte du SCOT qui donne des directives et des préconisations mais laisse aux communes le soin d'élaborer leur PLU en en tenant compte.

Exemple du haut de la Prasle : limite supérieure en terme de densité. Exemple à ne pas reproduire.

Il faudrait que les architectes aient une vision du bien être des habitants et que les opérations ne doivent pas être simplement à but lucratif.

Au-delà des règles d'urbanisme chiffrées, il est important d'aller vers un urbanisme de projet. C'est ce qu'imposent les Orientations d'Aménagement Programmatiques (OAP), obligatoires pour chaque zone AU (à urbaniser), avec une dimension prescriptive.

Le Coteau (70%)

Domination de la maison individuelle avec des noyaux anciens. Présence de quelques habitats collectifs hors contexte.

Attention de ne pas stigmatiser les maisons individuelles. Elles ont été construites dans un contexte complètement différent.

Travail sur la grille de diagnostic : approfondissement, priorisation des enjeux, ébauches de propositions

La grille de diagnostic est enrichie collectivement.

Les premières propositions n'ont pas eu le temps d'être partagées. Il est demandé de pouvoir les partager entre tous les participants.

Les participants posent aussi la question de la place de la concertation dans la suite à la démarche.

Il est rappelé l'importance de la vision politique à long terme, au-delà des élections. Un souhait est formulé : que Collonges soit un modèle pour les autres communes.